

Réunion plénière du mercredi 6 novembre 2013***Présents:***

Jan Verhoeve, président, Michel Colinet, Christine Collet, Dominique Darte, Michel De Wolf, Guy Girouille, Ariel Gonzalez Ruiz, Thierry Lhoest, Henri Olivier, Laurence Pinte, Maria Ploumen, Véronique Tai, Bergie Van Den Bossche, Daisy Vervenne, José Vilain, membres

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants:

- Le traitement comptable relatif à l'application de la procédure transitoire visée à l'article 537, 1^{er} alinéa CIR 92 ;
- Questions concernant la mise en œuvre de l'Arrêté royal du 18 décembre 2012 modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels de certaines associations sans but lucratif, associations internationales sans but lucratif et fondations en ce qui concerne les associations et fondations ;
- La date de clôture statutaire de l'exercice ;
- Analyse du premier chapitre de la directive 2013/34/UE relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil ;
- Proposals on the accounting treatment of bearer plants as issued by the IASB.